



**Syndicat de Communes pour l'Étude, la Réalisation
et la Gestion des Installations Sportives**

(S.C.E.R.G.I.S)

KU/DR/LS-COMITE 06/2021

**PROCES VERBAL DE SEANCE
COMITE SYNDICAL du lundi 28 JUIN 2021**

Le 28 juin 2021 à 19 heures, les membres titulaires et suppléants du Comité syndical, dûment convoqués par M. STREHAIANO, Président du SCERGIS, se sont rassemblés en lieu ordinaire de séance au foyer des sportifs du complexe Schweitzer.

Etaient présents (membres titulaires)

Soisy : M. STREHAIANO,
Andilly : MME DOS SANTOS, M. Hervé WHISTON,
Margency : M. REVEILLERE, M. DUMEUNIER, M. Mohammed NIFA

Etaient présents (membres suppléants)

Soisy : M. ABOUT, Mme Anne Marie BRASSET,

Etaient excusés/absents : Mme BITTERLI, M. ZAKARIA, M. SZUBINSKI.

Pouvoir :

Mme Claudine BITTERLI donne pouvoir à Mme Anne Marie BRASSET
M. Mathieu SZUBINSKI donne pouvoir à Mme Mme Cécilia DOS SANTOS
M. Frank ZAKARIA donne pouvoir à M. ABOUT

Etaient également présents :

M. Daniel FARGEOT, maire d'Andilly
M. Thierry BRUN, maire de Margency

M. STREHAIANO, Président procède à l'appel des membres présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L. 5211-1 du CGCT par référence à l'article L.2121-17 du CGCT est atteinte puis procède à la désignation du secrétaire de séance. M. ABOUT est ainsi désigné.

La séance est ouverte à 19 heures.

Question 0 – Approbation du procès-verbal du comité syndical du 22 mars 2021

Le Président présente le point. Aucune observation n'est faite par les membres présents.

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2021.

Question 1 : Approbation du compte de gestion du Trésorier de Montmorency - Exercice 2020 DEL 280621-10

Le Président rappelle que Madame le Trésorier de Montmorency doit présenter au Comité syndical son compte de gestion 2020 pour le SCERGIS.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures toutes les opérations qui lui ont été prescrites, le Comité syndical doit approuver le compte de gestion 2020.

Il est donc demandé au Comité syndical d'approuver par délibération le compte de gestion pour l'exercice 2020.

LE COMITE SYNDICAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

CONSIDERANT qu'après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis ainsi que tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 pour le SCERGIS,

CONSIDERANT l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du SCERGIS,

CONSIDERANT la comptabilité des valeurs inactives,

APRES en avoir délibéré, **PAR 3 VOIX POUR** (M. Luc STREHAIANO, Mme Claudine BITTERLI, M. Frank ZAKARIA), **o CONTRE** et **6 ABSTENTIONS** (M. Hervé WHISTON, Mme Cecilia DOS SANTOS, M. Dominique REVEILLÈRE, M. David DUMEUNIER, M. Mohammed NIFA, M. Mathieu SZUBINSKI)

DECIDE que le compte de gestion dressé pour le SCERGIS pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Question 2 – Approbation du compte administratif de l'exercice 2020

DEL- 280621-11

M. le Président rappelle que par renvoi à l'article L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales) le Comité syndical arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Président.

Ce compte administratif est approuvé après que le Comité ait préalablement voté le compte de gestion.

Ainsi, le compte administratif peut se synthétiser comme suit :

	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat Reporté		35 343,72		400 300,46		435 644,18
Opérations de l'exercice	641 797,41	919 987,13	1 534 050,83	2 283 677,46	2 175 848,24	3 203 664,59
Résultat de Clôture		313 533,44		1 149 927,09		1 463 460,53
Restes à réaliser	58 830,60	0,00	0,00	0,00	58 830,60	0,00
Résultats Définitifs		254 702,84		1 149 927,09		1 404 629,93

Il est donc demandé au Comité syndical d'approuver par délibération le compte administratif pour l'exercice 2020.

M. le Président, avant de laisser la place à M. François ABOUT, souligne la capacité de désendettement du SCERGIS qui a été divisée par deux en quatre ans. Le SCERGIS est prêt à affronter les dépenses d'investissement nécessaires. M. le Président, rappelle que le terrain n°1 est construit sur une ancienne décharge. Des études de sol vont être lancées. Ce sera un investissement considérable, puisqu'il faudra évacuer toute la mauvaise terre. Le chantier relatif au terrain n°1 sera lancé en même temps que celui de la piste d'athlétisme. Viendra ensuite le chantier relatif au terrain n°2, terrain synthétique et éclairage.

M. le Président ajoute que si la capacité d'endettement du SCERGIS le permet, et en accord avec les clubs sportifs (rugby et football), il est prévu de faire du terrain n°3 un terrain synthétique.

M. Mohammed NIFA, souligne avoir été surpris de ne pas avoir reçu d'invitation pour le Duathlon de Soisy-sous-Montmorency. M. Karim GAOU, responsable des Sports de la commune de Soisy-sous-Montmorency répond qu'il en a été discuté lors de la dernière réunion cantonale. M. Mohammed NIFA indique ne pas avoir été invité à cette réunion. M. le Président répond que l'on peut envoyer par mail les principales manifestations. M. Daniel FARGEOT, maire d'Andilly, demande quant à lui, à ce que sur les réseaux sociaux, il soit indiqué que ces événements ont lieu sur les infrastructures du SCERGIS et non sur la commune de Soisy-sous-Montmorency comme c'est le cas aujourd'hui. M. Thierry BRUN, maire de Margency, propose d'intégrer au prochain budget du SCERGIS un budget communication. M. Luc STREHAIANO, Président du SCERGIS, répond que la communication sera faite par Mme Karine URBAIN, responsable administrative du SCERGIS et M. Karim GAOU, responsable des Sports de la commune de Soisy-sous-Montmorency. M. Luc STREHAIANO rappelle en outre qu'historiquement les infrastructures appartenaient à la ville de Soisy-sous-Montmorency.

A l'issue de cet échange, M. Luc STREHAIANO sort de la salle et laisse la présidence à M. François ABOUT.

LE COMITE SYNDICAL,

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5212-16, L.2121-31 et L-2121-14,

CONSIDÉRANT que le Comité syndical arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Président après avoir délibéré sur le compte de gestion ;

CONSIDÉRANT que le Comité syndical, réuni sous la présidence de M. François ABOUT, élu par l'assemblée délibérante, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Luc STREHAIANO,

Président du Scergis et ne participant pas au vote du compte administratif 2020, ainsi après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

ET APRES en avoir délibéré, **PAR 2 VOIX POUR (Mme Claudine BITTERLI, M. Frank ZAKARIA), o CONTRE et 6 ABSTENTIONS (M. Hervé WHISTON, Mme Cecilia DOS SANTOS, M. Dominique REVEILLÈRE, M. David DUMEUNIER, M. Mohammed NIFA, M. Mathieu SZUBINSKI)**

DECIDE DE :

1° donner acte de la présentation faite du compte administratif 2020, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL – EXERCICE 2020

	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat Reporté		35 343,72		400 300,46		435 644,18
Opérations de l'exercice	641 797,41	919 987,13	1 534 050,83	2 283 677,46	2 175 848,24	3 203 664,59
Résultat de Clôture		313 533,44		1 149 927,09		1 463 460,53
Restes à réaliser	58 830,60	0,00	0,00	0,00	58 830,60	0,00
Résultats Définitifs		254 702,84		1 149 927,09		1 404 629,93

2° Constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

Question 3 – Affectation du résultat de l'exercice 2020

DEL- 280621-12

M. le Président expose aux membres du Comité syndical qu'ils doivent se prononcer par une délibération distincte sur l'affectation des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2020 pour le SCERGIS.

Il rappelle que ces résultats ont fait l'objet d'une reprise anticipée lors de l'élaboration du budget primitif 2021 et que leur affectation reste identique à la délibération du 22 mars 2021.

Il est donc demandé au Comité syndical d'approuver par délibération l'affectation des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2020

LE COMITE SYNDICAL,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2311-5, L.2331-3 et L.5212-20,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU la délibération du 22 mars 2021 relative à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020, au budget primitif 2021,

VU le budget primitif de l'exercice 2021 approuvé le 22 mars 2021,

VU le compte administratif du syndicat pour l'exercice 2020 approuvé le 28 juin 2021,

CONSIDERANT que la section de fonctionnement du compte administratif du Scergis pour l'exercice 2020 présente un résultat de clôture excédentaire de 1 149 927.09 €.

CONSIDERANT que la section d'investissement du compte administratif du Scergis pour l'exercice 2020 présente un résultat de clôture excédentaire de 313 533.44 €.

CONSIDERANT la prise en compte des reports de crédits 2020 sur l'exercice 2021 en section d'investissement à hauteur de 58 830.60 € en dépenses, le résultat de cette section est porté à 254 702.84 €.

APRES en avoir délibéré, **PAR 3 VOIX POUR** (M. Luc **STREHAIANO**, Mme Claudine **BITTERLI**, M. Frank **ZAKARIA**), **o CONTRE** et **6 ABSTENTIONS** (M. Hervé **WHISTON**, Mme Cecilia **DOS SANTOS**, M. Dominique **REVEILLÈRE**, M. David **DUMEUNIER**, M. Mohammed **NIFA**, M. Mathieu **SZUBINSKI**)

DECIDE d'affecter les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement du compte administratif du Scergis pour l'exercice 2020 comme suit :

- Au crédit du compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 313 533.44 €
- Au crédit du compte 1068 « Excédent de fonctionnement » capitalisé : 750 000.00 €
- Au crédit du compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » : 399 927.09 €

QUESTION(S) DIVERSE(S) :

- Prolongation exceptionnelle des entrainements des clubs sportifs jusqu'à fin juillet 2021 en raison d'une saison sportive bouleversée du fait du contexte sanitaire.

M. le Président rappelle que la crise sanitaire a eu un impact considérable sur le déroulement des entrainements des clubs sportifs avec des périodes d'annulation ou de report des séances suite à la fermeture des installations. Dans le cadre du soutien et de la relance de la dynamique sportive locale, le SCERGIS a décidé d'accorder exceptionnellement aux clubs qui ont du mal à remobiliser les adhérents et motiver leur encadrement de bénévoles, de prolonger les entrainements sportifs jusqu'au vendredi 30 juillet 2021, selon leurs horaires habituels.

Cette organisation prend en compte les différentes contraintes telles que : l'optimisation des départs en vacances des agents du SCERGIS ainsi que les travaux d'entretiens réalisés traditionnellement sur le site, durant cette période estivale.

A ce jour, de nombreuses associations ont répondu favorablement à cette proposition (Rugby, Handball, Astus, judo, karaté et Aïkido).

S'agissant de la date de la reprise des entrainements pour la prochaine saison sportive 2021/2022, elle est fixée pour le lundi 16 août 2021. (Football, handball et rugby), elle vise essentiellement les clubs dont le calendrier du championnat reprend au mois d'août.

- Organisation du forum des associations de Soisy au gymnase Schweitzer le dimanche 5 septembre 2021 (mobilisation du gymnase du jeudi 2/09 au lundi 6/09 matinée)

M. le Président rappelle que c'est l'événement de la rentrée pour les associations. Le forum des associations regroupe une cinquantaine d'associations. Il est prévu le dimanche 5 septembre 2021, de 10h à 18h. Le forum nécessite la mobilisation de la grande salle du gymnase du jeudi 2 septembre 2021 au lundi 6 septembre 2021. Les clubs pourront reprendre leurs activités à partir du lundi 6 septembre à 17h.

M. Mohammed NIFA souligne que le forum des associations de Soisy-sous-Montmorency ne concerne les associations de la ville de Soisy-sous-Montmorency. M. le Président répond que le forum comprend des associations sportives d'essence cantonale et des associations soiséennes. A chaque fois, il est d'ailleurs nécessaire de refuser des associations qui souhaiteraient participer au forum, faute de place.

M. Thierry BRUN, maire de Margency, demande à ce qu'il lui soit communiqué le montant de la mise à disposition des installations du SCERGIS au profit du forum des associations de la commune de Soisy-sous-Montmorency afin de pouvoir en bénéficier également. M. Daniel FARGEOT, maire d'Andilly, indique que cette information serait en effet appréciée afin de pouvoir projeter une éventuelle mise à disposition au profit des communes d'Andilly et de Margency. M. Thierry BRUN, maire de Margency, conclut en indiquant qu'il fera une demande écrite afin d'en connaître le coût.

• Prochains évènements sportifs et Assemblées Générale des clubs sportifs,

M. le Président indique les prochains évènements :

- ✓ La course cycliste Mario Beltrame : jeudi 1er juillet à 20h30, départ rue d'Andilly.
- ✓ Le Tournoi Handi-Foot par le FCSAM en septembre (confirmation de la date prochainement par le FCSAM). Manifestation qui était initialement programmée le 12 juin dernier mais décalée en raison de la crise sanitaire.

L'ordre du jour étant clos, le Président lève la séance à 20h35.

Le secrétaire de séance


Dominique REVEILLERE

Le président du SCERGIS


Luc STREHAIANO

